



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



De :

Corinne Morel Darleux
Conseillère régionale
Conseil régional
1 esplanade François Mitterrand
69002 LYON

A :

Daniel Gille
Maire de Saoû
Mairie
Le Village
26400 Saou

Laval d'Aix, le 17 septembre 2019

Objet : lettre de soutien à l'arrêté anti-pesticides de la Mairie de Saoû

Monsieur le Maire,

J'ai suivi avec intérêt la décision prise par votre conseil municipal d'interdire les épandages de pesticides de synthèse à 150 mètres des habitations et lieux de travail.

C'est une décision courageuse prise dans l'intérêt des habitant-es. Vous répondez en cela à votre responsabilité d'élu et à un devoir normalement dévolu à l'État. En effet, le préambule de la Constitution précise bien que « la Nation doit assurer à tous la protection de la santé. »

Or, les gouvernements successifs au mieux n'agissent que trop lentement, au pire freinent même les mesures qui devraient être prises de toute urgence, sous la pression d'intérêts économiques ou idéologiques. Les lobbies de l'agrochimie prennent encore trop de place à Paris ou Bruxelles, pendant que notre santé et notre environnement se dégradent. Mais le combat se poursuit, grâce à des maires intègres, des citoyens engagés et grâce aux victimes elles-mêmes. Je pense notamment à Paul François, cet agriculteur intoxiqué à l'herbicide qui a fini par gagner son procès contre Monsanto.

Quand l'État est défaillant, il est de notre devoir de prendre le relais et c'est ce que vous avez fait.

En tant que conseillère régionale et membre de la commission agriculture, je me bats chaque jour pour accompagner la mutation de notre agriculture régionale. En tant que drômoise et citoyenne, je vous remercie de cette décision.

Il en va de notre santé et de l'avenir de nos écosystèmes. Soyez assuré, Monsieur le Maire, de mon soutien plein et entier à votre démarche.

Bien cordialement,

Corinne Morel Darleux
Conseillère régionale d'Auvergne Rhône Alpes